



## Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 13 mars 2023

### *Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire*

Madame la Directrice académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental,

#### **Contexte général**

De nouveau, ce CSA-SD se tient dans un contexte de forte mobilisation contre le projet de la réforme des retraites. Le mardi 7 mars, plus de 3 millions de personnes se sont mobilisées par la grève et/ou la manifestation. Dans l'Éducation nationale, le taux de grévistes était de nouveau important à l'occasion de cette 6<sup>ème</sup> journée de mobilisation. Les cortèges ont été également fournis lors des manifestations du samedi 11 mars. Ces travailleuses et ces travailleurs du public comme du privé, ces jeunes, ces retraités... se sont mobilisés pour dénoncer une réforme injuste et pour réclamer son retrait. Face à ce mouvement social de grande ampleur, le Président de la République et le gouvernement restent sourds. C'est la raison pour laquelle, fort d'un soutien populaire massif, l'intersyndicale interprofessionnelle, dans une solide et remarquable unité, appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestation le mercredi 15 mars. Jour où doit débiter le travail de la Commission mixte parlementaire.

Ce CSA-SD se tient également quelques jours après la présentation aux organisations syndicales par les services du ministère des grandes lignes du Pacte. Ce Pacte est une nouvelle provocation. Il va alourdir la charge de travail des personnels, mettre les personnels sous la coupe des chefs d'établissement puisque, après avoir identifié les besoins locaux, c'est à eux que reviendra de répartir le Pacte entre les personnels qui auront candidaté sur des missions mettant ainsi en concurrence les personnels entre eux. Enfin, ce Pacte aggravera les inégalités femmes-hommes. La FSU s'oppose à ce projet et exige une réelle revalorisation salariale sans contrepartie.

#### **Carte scolaire second degré**

La rentrée 2023 en Vendée sera marquée par la fermeture-mutualisation des collèges de Luçon, par la montée en charge des lycées de Saint Gilles et d'Aizenay ainsi que par le retrait de 5 ETP en heures poste.

Les 5 ETP sont retirés aux collèges où une baisse des effectifs (-146) est attendue. Par conséquent, la dotation implantée dans les collèges recule de 60,8 h par rapport au mois de mars 2022. Aussi on observe que la part des HSA (6,06%) est en augmentation par rapport à mars 2022 (5,73%) et retrouve le niveau de mars 2021.

Dans les LEGT, la dotation allouée diminue de 124,48 h par rapport à mars 2022. Quant aux LP et SEP, leur dotation augmente de 59,98 h. Ces moyens supplémentaires sont presque tous absorbés par la SEP du lycée de Saint Gilles.

Concernant l'accueil des élèves à besoins particuliers, le collège Tiraqueau de Fontenay le Comte se voit retirer les moyens supplémentaires lui permettant d'ouvrir une deuxième division de SEGPA sur le niveau 3<sup>ème</sup> en raison visiblement d'une réévaluation des prévisions d'effectifs. De plus, on note la fermeture de

l'ULIS Pro du lycée professionnel Couzinet de Challans ouverte en septembre 2021 et l'ouverture d'une ULIS Cité scolaire au collège Auriol qui a déjà une ULIS. La création de cette ULIS Cité scolaire interroge quant à son fonctionnement sur deux établissements et quant au recrutement des élèves qui relèveront de cette ULIS.

Enfin, on observe que le solde positif de 7 postes est lié pour l'essentiel à la montée en puissance des lycées d'Aizenay et de Saint Gilles.